

Lignes directrices
PRIX DE LA RELÈVE JEAN-CARTIER 2023-2024



Conseil des
métiers d'art
du Québec

Marché Bonsecours
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400
Montréal (QC) H2Y 1H2

ASSURart
L'ART D'ASSURER



MUSÉE DES
MÉTIERES D'ART
DU QUÉBEC

LIGNES DIRECTRICES PRIX DE LA RELÈVE JEAN-CARTIER

DESCRIPTION DU PRIX DE LA RELÈVE

Le prix de la relève Jean-Cartier par Assurart récompense un.e artisan.e pour la réalisation d'une œuvre ou d'une collection exceptionnelle. La personne lauréate verra son œuvre ou sa collection exposée au MUMAQ du 2 au 28 avril 2024.

Le prix de la relève Jean-Cartier s'adresse aux artisan.es de la relève de l'ensemble du Québec.

MONTANT DU PRIX OFFERT PAR ASSURART

La compagnie Assurart, qui offre des services d'assurances destinés aux entreprises et aux professionnel.les qui œuvrent dans le domaine de l'art et de la culture, et qui souhaite soutenir la relève en métiers d'art, offre une bourse de 3 000 \$ au lauréat ou à la lauréate.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e du Québec ayant le domicile depuis au moins un au au Québec;
- Exercer un métier d'art de façon active depuis 5 ans ou moins;
- Être membre professionnel.les en métiers d'art du Conseil des métiers d'art du Québec;
- Compter dans son portfolio plusieurs réalisations;
- Déposer la candidature pour une œuvre ou une collection qui répond aux exigences des métiers d'art et qui a été réalisée dans les 5 dernières années. Par œuvre on entend aussi un objet, une pièce, un ouvrage, une installation ou une réalisation. L'œuvre ou la collection ne peut pas faire partie des projets de fin d'études;
- Être en mesure de venir porter l'œuvre ou la collection au MUMAQ le 27 ou le 28 mars 2024;
- Être en mesure de venir ramasser l'œuvre ou la collection au MUMAQ le 29 ou le 30 avril 2024.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRIX

La candidature sera soutenue par un ou plusieurs des critères :

- La créativité;
- La qualité exceptionnelle de réalisation;
- La cohérence entre le propos de l'œuvre ou de la collection et sa réalisation.

CONTENU DU DOSSIER

- Formulaire de mise en candidature;
- Texte argumentaire (maximum 300 mots);
- Documents visuels de l'œuvre ou de la collection ; **Nouveau !** Il est maintenant possible d'envoyer une courte vidéo pour ceux et celles qui le souhaitent. À noter que celle-ci doit montrer l'œuvre complétée, ne doit pas être commentée et ne doit avoir fait l'objet d'aucun montage.
- Texte expliquant la démarche artistique en lien avec la réalisation de l'œuvre ou de la collection;
- Documents d'appui à la candidature :
 - Curriculum vitae;
 - Portfolio visuel (photos d'ensemble des créations);
 - Dossier de presse ou tout document pertinent.

PRÉCISIONS SUR LE CONTENU DU DOSSIER

TEXTE ARGUMENTAIRE

Le texte argumentaire est rédigé en fonction des critères de sélection. Il s'agit d'un texte de 300 mots qui vise à démontrer de quelles façons l'œuvre ou la collection fait preuve d'originalité, d'une qualité exceptionnelle de réalisation, et d'une cohérence entre son propos et sa réalisation.

Les formats Word et PDF sont acceptés.

DOCUMENTS VISUELS DE L'ŒUVRE OU DE LA COLLECTION

Les documents visuels de l'œuvre ou de la collection doivent être composés d'un maximum de cinq (5) photos de l'œuvre (si l'objet de la candidature est une œuvre) ou d'un maximum de trois (3) photos pour chaque pièce qui fait partie de la collection et d'une photo d'ensemble de la collection (si l'objet de la candidature est une collection).

Chaque photo doit être enregistrée en format jpg (minimum 300 dpi et d'un minimum 1000 pixels) au nom et prénom du candidat ou de la candidate et correspondre à l'ordre de lecture selon l'exemple : 01_tremblay_guy.jpg, 02_tremblay_guy.jpg.

PORTFOLIO VISUEL POUR L'ENSEMBLE DES CRÉATIONS

Il n'y a pas de nombre de photos minimal ou maximal pour le portfolio visuel de l'ensemble des créations. Le portfolio visuel n'est pas évalué comme tel, mais permet une vue d'ensemble des réalisations de l'artisan.e.

Il est recommandé d'y présenter les œuvres qui sont les mieux réussies sur les plans techniques et créatifs.

Chaque photo doit être enregistrée en format jpg (minimum 300 dpi et d'un minimum 1000 pixels) au nom et prénom du candidat ou de la candidate et correspondre à l'ordre de lecture selon l'exemple : 01_tremblay_guy.jpg, 02_tremblay_guy.jpg

Les fiches techniques pour les réalisations du portfolio sont fortement recommandées.

PROCÉDURE DE SOUMISSION ET DATE DE DÉPÔT

Les candidatures seront transmises par voie électronique (WeTransfer ou par courriel) à sophie.aubut@metiersdart.ca au plus tard le 3 mars 2024.

RENSEIGNEMENTS

Toute question sera adressée à Mme Sophie Aubut, au 514 861-2787, poste 207.

Sophie Aubut

Coordonnatrice
Registraire

514 861-2787 poste 207
1 855 515-2787 (sans frais)
sophie.aubut@metiersdart.ca



Conseil des
métiers d'art
du Québec

Marché Bonsecours
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400
Montréal (QC) H2Y 1H2